

Ces objectifs de la formation s'appliquent à ceux qui ont commencé leur formation à compter du 1^{er} juillet 2015.

DÉFINITION

Un clinicien-chercheur, au sens général, peut se définir comme un médecin spécialiste qui déploie des efforts professionnels importants à la recherche en santé.

OBJECTIFS

Au terme de sa formation, le résident doit être un clinicien-chercheur compétent dans sa discipline.

L'objectif premier du programme de cliniciens-chercheurs (PCC) consiste à faciliter l'évolution de la carrière des cliniciens-chercheurs au Canada. Le programme offre un cheminement formel de formation médicale postdoctorale qui répond aux exigences courantes de la discipline du Collège royal et comprend, en outre, une formation intégrée, structurée et rigoureuse en recherche. Cette dernière requiert une période de formation intensive en recherche d'au moins deux ans dans le cadre d'un programme d'études supérieures complété par une thèse ou l'équivalent ou d'un programme de stage postdoctoral si le résident possède déjà un diplôme supérieur (niveau postdoctoral).

La recherche dans le domaine de la santé, aux fins du présent programme, ne porte pas seulement sur les aspects traditionnels de la recherche biomédicale, clinique, en santé de la population et en services médicaux, elle englobe également la recherche en formation médicale, en bioéthique, en économie, en gestion, en sciences sociales, en sciences du comportement et de l'information, dans la mesure où elles s'appliquent à la santé et à la maladie.

Les avantages pratiques du PCC du Collège royal comprennent : la formation en recherche structurée avec intégration de projets de formation en recherche et en soins cliniques; des programmes universitaires améliorés qui préparent à la carrière de clinicien-chercheur, complétés de possibilités accrues de mentorat et de réseautage; et exposition à une culture où les soins cliniques et la recherche sont tous deux hautement estimés.

Seuls les candidats titulaires du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada ou admissibles à celui-ci dans leur discipline primaire sont éligibles à une attestation

Le masculin est utilisé seulement pour simplifier le texte.

du programme de cliniciens-chercheurs.

Au terme de la composante en recherche du programme, le résident devra avoir acquis les connaissances, les habiletés et les attitudes requises pour faire carrière dans le domaine de la recherche en santé. Après avoir terminé le PCC, ces résidents doivent souvent poursuivre leur formation dans leur domaine d'intérêt avant de faire carrière comme chercheur autonome.

COMPÉTENCES DU CLINICIEN-CHERCHEUR

Les objectifs individuels de formation seront élaborés pour chaque résident en fonction des compétences globales suivantes. Après avoir terminé sa formation, le résident aura acquis les compétences suivantes et sera efficace dans les rôles suivants :

Expert médical

Les cliniciens-chercheurs peuvent...

1. Agir efficacement en tant que clinicien-chercheur, en intégrant tous les rôles CanMEDS reliés aux activités cliniques et en effectuant des recherches qui respectent les règles éthiques
 - 1.1. Repérer les enjeux éthiques qui découlent des soins aux patients, de la recherche ou des travaux de laboratoire en médecine transfusionnelle et y réagir de façon appropriée
 - 1.2. Accorder des priorités appropriées à leurs obligations professionnelles face à de nombreux problèmes et patientes
2. Demander au besoin des consultations appropriées auprès d'autres personnes, reconnaissant les limites de leur propre expertise en recherche clinique

Communicateur

Les cliniciens-chercheurs peuvent...

1. Établir des contacts, un lien de confiance et des relations éthiques avec les participants aux recherches, les pairs et les autres professionnels
2. Communiquer de manière exacte les renseignements pertinents et les explications aux sujets de recherche, aux pairs et aux autres professionnels, incluant sans s'y limiter les présentations scientifiques, les demandes de subventions, les publications et d'autres communications
 - 2.1. Tenir des dossiers clairs, exacts et appropriés sur les rencontres et les projets cliniques

Collaborateur

Les cliniciens-chercheurs peuvent...

1. Participer efficacement et de manière appropriée au sein des équipes interprofessionnelles de recherche
2. Travailler efficacement au sein d'équipes de recherche pour prévenir, négocier et régler les conflits interprofessionnels

Gestionnaire

Les cliniciens-chercheurs peuvent...

1. Gérer efficacement les activités reliées au perfectionnement des habiletés en recherche et au développement professionnel
2. Gérer de manière appropriée, efficace et efficiente les projets et les ressources de recherche
3. Gérer de manière appropriée la consignation des données expérimentales et l'interprétation des résultats dans les projets de recherche
4. Exercer les rôles d'administrateur et de chef de file pertinents à leur carrière en recherche

Promoteur de la santé

Les cliniciens-chercheurs peuvent...

1. Participer à des activités qui démontrent une capacité à défendre les intérêts des programmes de recherche, des patients, des collectivités et des populations et qui sont propices à l'amélioration de la santé des populations et à l'avancement de la recherche

Érudit

Les cliniciens-chercheurs peuvent...

1. Acquérir et maintenir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires à leur pratique de la recherche, tout en développant une meilleure compréhension et une appréciation approfondie de leur propre sujet de recherche
2. Évaluer de manière critique l'information et ses sources et la mettre en application de manière appropriée dans l'exécution de la recherche et les décisions à cet égard
3. Faire preuve de la maîtrise et d'une utilisation appropriée des habiletés en recherche
4. Utiliser avec compétence et de façon appropriée des compétences en recherche
Effectuer des évaluations complètes et rigoureuses des questions et des problèmes de recherche, et y répondre à l'aide des méthodes expérimentales appropriées, des conceptions d'étude et l'analyse pour répondre aux questions
5. Demander de manière appropriée de la rétroaction sur le savoir et le rendement
6. Maintenir et élargir leurs activités professionnelles grâce à un apprentissage continu

OBJECTIFS DE FORMATION DU PROGRAMME DE CLINICIENS-CHERCHEURS

7. Faciliter le rayonnement de la recherche, notamment auprès des patients, des familles, des étudiants, des résidents, et d'autres professionnels de la santé et de la recherche,
8. Contribuer à la création, à la dissémination, à l'application et à le transfert de nouvelles connaissances et pratiques

Professionnel

Les cliniciens-chercheurs peuvent...

1. Faire preuve d'engagement envers la profession, la société, les sujets et les patients, manifesté par des pratiques de recherche éthiques et honnêtes
2. Faire preuve d'engagement, d'honnêteté, d'intégrité et de compassion dans les activités de recherche, y compris par la participation à la réglementation dirigée par la profession, aux activités de révision par les pairs et à la prévention de la mauvaise conduite scolaire
3. Participer à des recherches respectant les règles éthiques en insistant sur l'importance de la recherche pour modifier les facteurs sociaux, économiques et biologiques qui influencent la santé
4. Démontrer un engagement à l'endroit de la santé et de la pratique durable du clinicien-chercheur

RÉVISÉ – Comité d'examen des normes de formation spécialisée – février 2015